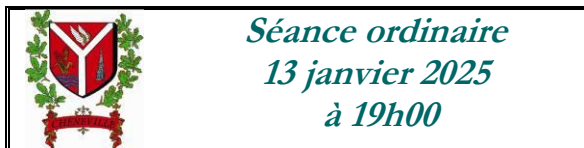


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 13 janvier 2025, à **19 h 00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadioux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Danielle Meunier, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Audrey Lacasse et monsieur Alexandre Lafleur

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadioux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2025-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-01-002

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 décembre 2024, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 et des trois séances extraordinaires du 20 décembre 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 11 et 20 décembre 2024;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de décembre 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2025-01-003

Autorisation paiement facture – FQM Assurances pour 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville doit se prévaloir d'une assurance municipale et d'une assurance municipale automobile;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a reçu sa police de renouvellement pour l'assurance municipale et l'assurance municipale automobile au montant de 29 926.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture de renouvellement d'assurance pour la période du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2026, au montant de 32 619.34 \$, taxes incluses, à FQM Assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2025-01-004

Facturation MPA Inc. – Société de comptables agréés

ATTENDU la résolution #2024-06-153 qui nomme la Firme MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2024 selon l'offre déposée;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de MPA Inc. pour l'audit intérimaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 au montant de 5 000.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 748.75\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée aux comptes # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2025-01-005

Autorisation paiement facture – Groupe ABS – Analyse des sols pour travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école

ATTENDU la résolution #2024-11-288 qui octroie le mandat à Groupe ABS inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans le cadre des travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et du terrain de baseball/soccer;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 2 044.04\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 2 350.13 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2025-01-006

Autorisation paiement facture – Équipe Laurence – Surveillance des travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école

ATTENDU la résolution #2023-05-096 qui octroie le mandat à la firme Équipe Laurence pour la conception et la préparation des plans et devis pour le remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et le terrain de baseball/soccer ainsi que pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture au montant de 13 763.50\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 15 824.59 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et soit financée la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2025-01-007

Autorisation dépôt - Rénovation de la salle du conseil

ATTENDU la résolution #2024-12-322 qui octroie le mandat pour la rénovation de la salle du conseil à Construction et rénovation JSL au montant de 35 000.00\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture pour un acompte de 50%, prévu dans le contrat, au montant de 17 500.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 20 120.62\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-08001-000 et soit financée par le surplus affecté à l'«Amélioration des bâtiments municipaux».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2025-01-008

Adoption de la liste de prix pour 2025

ATTENDU QUE les listes des prix de location de salles et des services offerts à la mairie et au Centre doivent être mises à jour pour 2025;

ATTENDU QUE des listes de prix pour chaque département ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les listes de prix soumises par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2025-01-009

Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2025

ATTENDU QUE Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35% liquide) pour l'été 2025 au taux de 0.383 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage, pour un montant de 11 681.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres d'abat poussière pour un total de 13 430.80\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2025-01-010

Autorisation paiement facture – Excapro Excavation - travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école

ATTENDU la résolution #2024-04-108 qui octroie le contrat à Excapro inc. pour les travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et du terrain de baseball/soccer;

ATTENDU QUE nous avons reçu la demande de paiement 01 au montant de 376 805.05\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE des retenues de garantie ont été déduites du montant de la facture, comme prévu au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 433 231.60\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2025-01-011

Demande à la MRC de tenir compte d'une demande de changement dans la révision du prochain Schéma

ATTENDU QUE, selon le Schéma de la MRC de Papineau, pour émettre un permis de construction, le terrain sur lequel doit être érigé tout bâtiment principal projeté doit être adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement et raccordée directement à une rue publique existante, sauf si le bâtiment projeté est sur un lot desservi par un droit de passage ou par une servitude de droit d'accès notariée avant le 26 janvier 1984, date d'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Papineau (règlement no 008-83) établissant cette condition d'émission d'un permis de construction;

ATTENDU QU' il a été constaté par le département d'urbanisme que certains permis de construction de nouvelles résidences ne peuvent être octroyés parce que la date de référence ne peut être respectée;

ATTENDU QU' il risque d'y avoir d'autres situations semblables dans la municipalité, puisque plusieurs chemins privés ne sont pas cadastrés;

ATTENDU QUE le conseil désire que le développement immobilier observé dans les dernières années à Chénéville se poursuive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à la MRC de Papineau d'étudier la possibilité de changer la date du droit de passage ou de la servitude de droit d'accès notariée qui est demandée dans les conditions d'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2025-01-012

Autorisation - Appels d'offres différents projets

ATTENDU QUE des appels d'offres pour différents projets (réfection de la patinoire, aménagement du parc Robert-Latour, réfection des montées de Dinel et Vinoy Est) doivent être lancés pour assurer que les travaux se fassent en 2025;

ATTENDU QUE la directrice générale doit être autorisée à procéder aux appels d'offres par invitation et par appel d'offres public, tout dépendant de la nature des contrats;

ATTENDU QUE la directrice générale doit également être autorisée à afficher les avis sur SE@O au besoin ainsi que sur internet et aux autres endroits nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à procéder aux demandes d'appels d'offres mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2025-01-013

Demande contribution – École Adrien-Guillaume – Projet réfection cour d'école

ATTENDU QUE l'école Adrien-Guillaume amorce un projet de réaménagement de la cour d'école, lequel se concrétisera en grande partie à l'été 2025;

ATTENDU QUE, pour aller de l'avant, des plans d'architecte sont nécessaires, ce qui est déjà prévu dans le projet;

ATTENDU QUE des cibles ministérielles empêchent la dépense de montants avant le 31 mars 2025, rendant impossible le paiement des frais d'architecte par le Centre de services scolaires;

ATTENDU QUE le conseil a réservé 50 000\$ du surplus accumulé ces dernières années afin de contribuer à ce projet;

ATTENDU QUE la direction de l'école demande si la municipalité peut avancer un montant de 10 000\$ pour le paiement des frais d'architecte afin que le projet ne prenne pas de retard malgré les coupures budgétaires du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer au projet de réaménagement de la cour de l'école Adrien-Guillaume pour un montant de 10 000.00 \$ et autorise le paiement se rattachant à cette contribution;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970 et financée par le compte #59-13130-000, soit le surplus affecté au parc -école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. [2025-01-014](#)

Déplacement de Séance du conseil – Salle du haut

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil pour l'année 2025 a été adopté par la résolution #2024-11-265;

ATTENDU QUE les séances ont habituellement lieu à la mairie, mais des travaux de rénovation sont prévus à la mairie en février empêchant la tenue de la réunion à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame que la séance du conseil de février 2025 se déroulera au Centre St-Félix-de-Valois situé au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville;

QUE,

Un avis public mentionnant ce changement soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. [2025-01-015](#)

Adoption de la liste des dons pour 2025

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

ATTENDU QU' une somme de 6 500.00 \$ est prévue au budget 2025 pour des dons monétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2025 :

Club de Motoneige Vallée de la Nation	250.00 \$
Association du Club Quad de la Petite-Nation	250.00 \$
Légion Royale Canadienne de la Petite-Nation, filiale 205	250.00 \$
Croix-Rouge canadienne (selon entente)	225.00 \$
Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1 000.00 \$
Résidence de soins palliatifs le Monarque	1 000.00 \$
Cyclo-Limo	250.00 \$
APHP	250.00 \$
Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN)	1 000.00 \$
Chasse aux trésors du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.	300.00 \$
Atelier FSNP	250.00 \$
Alliance alimentaire Papineau	200.00 \$
Tournoi de golf des Amis de l'Entraide du nord de la Petite Nation	1 000.00 \$

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation à raison d'un montant évalué sommairement à plus de 3 000.00\$ annuellement par le biais de la réduction sur le loyer qui est octroyé à l'organisme, en plus des prêts de salles gratuites pour leurs besoins;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à d'autres organismes en prêts de salles gratuites, notamment le Club Chéné d'Or /FADOQ, le Cercle des Fermières de Chénéville, les Amis de l'Entraide du nord de la Petite-Nation, Prévention César (maison des jeunes), l'École Adrien-Guillaume, l'OBV RPNS et le CR3A Papineau;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2025-01-016

Autorisation paiement facture – Riopel Propane – Installation de l'alimentation des génératrices

ATTENDU les résolutions #2024-12-308 et #2024-12-309 qui octroient les contrats de fourniture et d'installation des génératrices pour le centre St-Félix-de-Valois et la Station de pompage;

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire installer le propane pour l'alimentation des génératrices, ce qui n'est pas prévu aux contrats précédemment cités;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Riopel Propane pour l'installation et la fourniture de 2 réservoirs de propane avec branchement et dalle de ciment au montant de 6 210.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un
montant de 7 139.95 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le
programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de prêt d'équipement – PMV – Municipalité de Duhamel

2025-01-017

Demande de prêt d'équipement – PMV – Municipalité de Duhamel

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel organise les *Féeries du Chevreuil*
les 25 et 26 janvier prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité nous demande le prêt du panneau à
messages variables (PMV) pour faire la promotion de son
événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'équipement
demandé à la Municipalité de Duhamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui – Facturation élevée des services de la Sûreté du Québec

2025-01-018

Demande d'appui – Facturation élevée des services de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec
viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à
6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités
sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

ATTENDU QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour
mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services
de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les
municipalités. Une période caractérisée par l'établissement
d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

ATTENDU QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

ATTENDU QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

ATTENDU QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

ATTENDU QUE les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

ATTENDU QUE la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

ATTENDU QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec;

QU',

Une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Papineau, M. Mathieu Lacombe, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande d'appui – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

2025-01-019

Demande d'appui – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de

conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

QU',

Une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

QU',

Une copie de la présente résolution soit transmise aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de salle gratuite – Yoga

2025-01-020

Demande de gratuité de salle – Continuité des cours de Yoga

ATTENDU QUE Johanne Mennie, une résidente de la région, offre des cours de yoga à Chénéville depuis janvier 2023;

ATTENDU QUE tous les montants amassés par les frais de cours ont été remis à des organismes de bienfaisance de la région;

ATTENDU QUE madame Mennie continue d'offrir des cours dans nos locaux selon deux plages horaires (mardi matin et mercredi soir) et l'engouement est tel qu'elle a besoin d'un local plus grand pour permettre à tous d'y participer;

ATTENDU QUE madame Mennie demande donc le prêt de la salle du haut et du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la poursuite de ses cours à l'hiver et à l'automne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut et du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue des cours de yoga offerts par madame Johanne Mennie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Dépôt du budget 2025 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville

2025-01-021

Dépôt du budget 2025 de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2025 de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Immeuble de Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2025 de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité est de 2067.00\$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

- Monsieur le Maire mentionne les prochaines activités prévues dans les prochaines semaines (Bingo et Soirée de films chasse et pêche).
- Monsieur le Maire nomme certains faits sur le budget 2025 adopté en décembre dernier. Il explique que l'évaluation foncière de la municipalité a beaucoup augmenté suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour 2025-2026 et 2027. Des documents explicatifs seront envoyés avec le compte de taxes à la fin du mois et une rencontre d'information aura lieu en février avec la firme Servitech.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2025-01-022

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
Et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 197 à # 13 210 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/12/2024 et dont le total se chiffre à 135 074.76\$, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à 101 248.19\$ ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **53 497.51 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **289 820.46 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2025-01-023

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
Et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de décembre 2024 au montant total de **37 005.90 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-01-024

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h30.

Maxime Proulx-Cadieux, maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale et
greffière-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.